

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier jour du mois de septembre à 20 H 00, le conseil municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérard, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BEC Gérard, M. PHILIPPE Didier, M. CUVILLIER Stéphane, Mme BOULANGER Angélique, M. TUNCQ Jean-Baptiste, Mme ROHAUT Géraldine, Mme GOHIER Audrey, Mme WILS Stéphanie, M. DUMONT Jérôme, M. LE GULUDEC Ronan

Absents :

M. FRIANT Frédéric, M. DESCAMPS Frédéric
M. BINNINGER Joël avec pouvoir à M. PHILIPPE Didier

Le quorum étant atteint, M. BEC Gérard ouvre la séance à 20h08.

Le conseil municipal nomme M. LE GULUDEC Ronan secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 07 juillet 2025

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, le P.V. est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : Encaissement de chèques

Approuvé à l'unanimité l'encaissement de la somme de 368.55 €.

3. Délibération : Versement de 80 000€ sur le budget assainissement

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à verser la somme de 80 000 € du budget commune vers le budget assainissement.

4. Délibération : Facturation aux communes des cadeaux aux futurs collégiens.

Approuvée à l'unanimité

5. Délibération : Cotisation A.P.F.E.

L'APFE (Association Promotion Formation Emploi) est une association qui a pour but d'aider les personnes ayant des difficultés à trouver un emploi, à s'insérer dans la vie professionnelle.

Elle est financée par le département et la région.

Refus, à l'unanimité, de verser une cotisation à l'association.

6. Délibération : Tarif 2025/2026 – cantine - garderie

Le conseil municipal ne vote pas d'augmentation.

Par contre, si le prestataire augmente le prix du repas, cette augmentation sera répercutée sur la facture des familles.

7. Délibération : Place de parking PMR

Une demande nous est parvenue pour la création d'une place PMR devant un domicile de la commune. Le conseil indique qu'il faudrait une largeur minimale de 3,30 m devant le résident pour créer une telle place, ce qui n'est pas possible. De plus, il n'y a pas de problèmes de stationnement ni dans la rue concernée ni dans la commune.

Le conseil, par 9 voix contre et 2 abstentions (Mme Boulanger, M. Bec), ne donne pas suite à cette demande.

8. Délibération : Convention – activité randonnée

Le conseil autorise M. le maire, par 9 voix pour et 2 abstentions (Mme Gohier, M.Dumont), à signer la convention avec la communauté de communes concernant l'activité randonnée. Cette convention engage la commune à entretenir le chemin concerné.

9. Informations diverses

- les élus font part de nuisances de plus en plus récurrentes dans le village : voitures roulant à des vitesses excessives, jeunes à motos bruyantes.....
Le manque de respect est flagrant.

La séance est close à 21h15

Le Maire et le secrétaire de séance